

Maria Gravari-Barbas
Vincent Veschambre

CARTA - UNIVERSITÉ D'ANGERS
ESO - UMRS 6590 CNRS

Introduction

Les textes réunis dans ce premier chapitre sont centrés sur certains types de patrimoine qui constituent pour nous des « indicateurs » en termes des représentations des acteurs locaux par rapport au patrimoine (patrimoine industriel, patrimoine du XXe ou patrimoine de la Reconstruction...) tout en abordant de manière plus générale la question principale qui sous-tend nos travaux, celle de l'existence, ou non, de stratégies patrimoniales formulées et construites.

Nous sommes en effet partis d'un double constat :

D'une part, l'intégration du patrimoine dans les projets des villes fait désormais consensus. Tout responsable urbain, élu ou technicien, semble désormais persuadé qu'une ville qui valorise son passé fait aujourd'hui acte de modernité. La référence au patrimoine devient récurrente, que ce soit en termes de projet urbain, de stratégie touristique, de création de lien social, et même de développement durable : « élément structurant de l'identité et des différentes étapes de la croissance de la ville, (le patrimoine) doit être dans la mesure du possible préservé et valorisé ; aujourd'hui, accompagner, gérer, anticiper ses évolutions dans un souci de développement durable constitue un enjeu fondamental »¹. Ce consensus, aujourd'hui quasi-général est relativement récent. Au cours des trois dernières décennies, les préoccupations patrimoniales ont significativement gagné en ampleur. A priori, il semble difficile de reproduire les erreurs commises dans certaines villes au cours des années 1970, voire dans les années 1980, sans oublier l'époque des grands « crimes patrimoniaux » de l'après guerre et des années 1960. L'idée d'une ville dans laquelle sont prises en compte de manière durable les différentes générations d'héritages, sans occultation de ce qui est constitutif de la mémoire et du paysage urbain, semble aujourd'hui faire l'unanimité.

1- *Agenda 21*, 2004, Ville d'Angers.

D'autre part, nous avons souvent eu l'impression que ce consensus apparent masquait des profondes différences à la fois au niveau de l'acception de la notion de patrimoine et des traitements qui lui sont réservés. Les responsables urbains sont certes acquis à la cause patrimoniale, mais de quel patrimoine s'agit-il ? L'entrée par le patrimoine industriel, le patrimoine xxe siècle (Barthon, Raoulx) ou le patrimoine militaire (Le Henanff) est révélatrice d'approches différenciées d'une ville à l'autre. Et même lorsque le discours semble ouvert à toute forme de patrimoine et aux différentes composantes de l'espace urbain, les pratiques révèlent que l'accent est mis sur les espaces centraux les plus prestigieux (Jacquot). Les démolitions qui se poursuivent dans le cadre du renouvellement urbain sont révélatrices de ces représentations différenciées du patrimoine²

En effet, la question des politiques patrimoniales locales peut faire l'objet d'une lecture double, à la fois « interne » et « externe »³ :

D'une part, il s'agit d'analyser la capacité d'intégration des acteurs patrimoniaux, des groupes sociaux, et les différents intérêts en jeu au sein de la cité. Existe-t-il une stratégie patrimoniale locale convergente ou bien observe-t-on des blocages importants liés à des conflits d'intérêts quant à la mise en place d'un projet patrimonial collectif ?

D'autre part, on doit se poser la question des rapports entre la ville et les autres instances territoriales ou l'État : dans les rapports et négociations avec l'État, les collectivités locales ou d'autres communes, les villes sont-elles capables de projeter une vision patrimoniale claire, lisible, réfléchie ? Sous quelles conditions, dans quel contexte ceci est-il possible ? Et inversement, quels sont les facteurs de blocage ?

2- cf. VESCHAMBRE V., 2002, « Une mémoire urbaine socialement sélective, réflexions à travers l'exemple d'Angers », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 92, pp.65-74.

3- GRAVARI-BARBAS M., 2004, « Le cas d'Angers et du Havre. Quelle marge de manœuvre pour une « gouvernance patrimoniale » ? *Pouvoirs Locaux*, n° 63, n° thématique : Les nouveaux espaces du patrimoine, décembre 2004, pp. 84-93.

Au bout du compte, il s'agit de se poser la question des conditions de la mise en place d'une véritable politique patrimoniale ou, en d'autres termes, d'une gouvernance patrimoniale⁴, ce qui implique cohérence, participation, réflexion commune et élaboration d'une stratégie d'utilisation et de valorisation du patrimoine, en opposition avec des contextes où l'on n'assiste qu'à une juxtaposition de projets sans cohérence globale, sans réelle consultation des habitants et sans projet urbain à long terme... ce qui d'ailleurs n'exclut pas l'existence de préoccupations patrimoniales⁵. La notion de la gouvernance est ici cernée dans le sens qui lui a été attribué par des chercheurs Européens: une notion qui accompagne l'émergence⁶ de l'idée selon laquelle la ville est un acteur politique économique et social.

La gouvernance contient ainsi la combinaison de plusieurs acteurs et présuppose la prise en compte de la variété de leurs rôles dans l'élaboration de la décision. Ce qui ne veut pas dire pour autant que même inscrite dans cette logique de gouvernance, la question patrimoniale soit exempte d'enjeux contradictoires et de conflits⁷.

Les trois communications réunies dans ce premier chapitre analysent les représentations, les positionnements, les partis pris idéologiques et esthétiques des acteurs locaux des villes de Lorient, de Caen et de Gênes. Ils mettent en évidence que ce qui constitue patrimoine dans une ville n'est pas forcément reconnu comme tel dans une autre, et pas seulement pour des raisons qui tiennent à la nature intrinsèque de ce patrimoine.

Les auteurs cherchent à déterminer dans ces trois villes-ports⁸, les limites de la mise en valeur patrimo-

niale. C'est cette idée de cas limite qui a orienté le propos de Céline Barthon et Benoît Raouly, qui interrogent la prise en compte du patrimoine industriel et du patrimoine xxe siècle et les « manières de faire » avec (ou sans) ces héritages parfois encombrants. L'exemple de Lorient, abordé par S. Le Hennaff, avec la plus grande base sous-marine jamais construite, héritée de l'occupation allemande, est particulièrement révélateur de cette difficulté à la fois à éliminer certains témoins encombrants et à les incorporer dans les projets urbains actuels, avec toute la charge mémorielle qu'ils représentent. Ville portuaire par excellence, Gênes est également engagée dans une mise en valeur de ses espaces urbains, des plus prestigieux jusqu'aux plus périphériques, dans un contexte de déclin industriel et démographique.

Car si l'idée de mise en valeur, de changement d'image, de régénération des espaces anciennement industriels, des espaces portuaires en friche notamment, (Nantes, Lorient, Caen, Gênes...) s'impose partout, c'est avec une plus ou moins grande prise en considération des héritages bâtis les plus récents et des mémoires portuaires et populaires, dans un contexte où la pression foncière, en zones péri-centrales, peut être forte. L'élargissement du champ patrimonial passe généralement par la sauvegarde et la mise en valeur de bâtiments emblématiques (usines LU, chantiers navals à Nantes) qui servent de fer de lance à une sensibilisation et à un changement du regard.

Le cas limite par excellence est représenté par les villes de la Reconstruction (Lorient, Caen, Le Havre), où le tissu urbain dans sa quasi-totalité relève de cette problématique du patrimoine xxe siècle. Selon les cas de figure, le regard peut rester rivé sur les quelques témoins historiques de la ville (Caen) ou se déplacer progressivement vers une reconsidération d'ensemble de la ville (Lorient, Le Havre)⁹.

La comparaison s'avère ici riche d'enseignements, ce qui ne peut que nous inciter à l'approfondir dans le cadre de nos recherches futures.

4- GRAVARI-BARBAS M. 2003, « Le patrimoine territorial. Construction patrimoniale, construction territoriale: vers une gouvernance », in J. Beauchard (dir), *La Mosaïque territoriale, enjeux identitaires de la décentralisation*, l'Aube, Paris, pp. 51-66.

5- Idem.

6- LE GALÈS P., 1995 « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue d'Etudes Régionales et Urbaines*, vol. 45, n° 1, février.

7- GRAVARI-BARBAS M., VESCHAMBRE V., 2003, « Patrimoine: derrière l'idée de consensus, des enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », in P. Melé (dir.), *Conflits et territoires*, collection perspectives « villes et territoires », Tours, Presses universitaires François Rabelais, 224 p, pp. 67-82.

8- Sur la problématique des ports et de leurs transformations, on peut se reporter à deux textes récents. Dans un registre scientifique: C. Chaline, 2005, *La régénération urbaine: nécessité ou opportunité pour les villes-ports de l'Arc atlantique*, *Urbanisme*, mars-avril, n° 341, pp. 28-34. Dans un registre littéraire: J. Rollin, 2005, *Terminal frigo*, Paris, POL.

9- cf. GRAVARI-BARBAS M., 2004, « Patrimonialisation et réaffirmation symbolique du centre-ville du Havre. Rapports entre le jeu des acteurs et la production de l'espace », *Les Annales de Géographie*, N° 640, nov-déc. pp 588-611